



**DEMANDE D'AUTORISATION DE TIR D'ÉTÉ DU SANGLIER
POUR UNE SOCIÉTÉ DE CHASSE
Période du 1er juin au 6 septembre 2019**

Je, soussigné, (nom, prénom)

demeurant à

.....Tél.Email

Agissant en qualité de [cocher la ou les case(s) correspondante(s)] : (Préciser le nom de la Société)

Président de Société de chasse communale

Président de Société de chasse privée

Sollicite l'autorisation de tir d'été du sanglier, pour les membres de la société, et m'engage à organiser efficacement et en sécurité la réalisation effective de ces tirs sur le territoire de la société

– Commune(s) concernée(s) par le tir d'été :

.....
.....

Joins une carte délimitant des secteurs pour la réalisation des tirs d'été et la liste des personnes mandatées pour réaliser les tirs sur chaque secteur, avec leur numéro de permis de chasser (dûment validé pour l'année en cours et muni du timbre grand gibier)

Reconnais avoir pris connaissance des conditions spécifiques de tir d'été du sanglier :

- tir individuel à balle ou à l'arc, uniquement à l'affût ou à l'approche, dans les parcelles agricoles en exploitation et à proximité immédiate cultivées non récoltées,
- tous les jours à partir d'une heure avant l'heure légale de lever du soleil et jusqu'à 10 heures, ainsi que de 18 heures jusqu'à une heure après l'heure légale de coucher du soleil,
- port de manière visible d'un élément vestimentaire rouge orangé (gilet ou casquette ou baudrier ou 2 brassards) est obligatoire, conformément au Schéma départemental de Gestion Cynégétique,
- utilisation de chiens ou de rabatteurs strictement interdite, interdiction de tirer sur les laies suitées,
- le tireur doit être titulaire et porteur du permis de chasser validé pour le grand gibier et pour la période concernée, d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle et du carnet de tir d'été.

Fait à, le

(Signature)

Joindre impérativement à votre demande une carte en 2 exemplaires et une enveloppe libellée à l'adresse du demandeur.

Toute demande incomplète sera invalidée

